



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 7 -
SÉANCE N° 519 DU 20 MARS 2023

SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCI RENAISSANCE POUR LE PORTAGE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À VILLAINES-LA-JUHEL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 19 h 24), Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 09), Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 13), Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 11), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani (à partir de 18 h 24), Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 19 h 24), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 19 h 09), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 18 h 24), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était absent ou excusé

Paul Le Gal-Huamé.

Marie-Cécile Clavreul et Sébastien Buron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 MARS 2023

SEM LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCI RENAISSANCE POUR LE PORTAGE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À VILLAINES-LA-JUHEL

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de commerce,

Vu le courrier de saisine de la SEM Laval Mayenne Aménagements en date du 10 février 2023,

Vu le projet de statuts de la SCI Renaissance,

Considérant qu'il est proposé à la SEM Laval Mayenne Aménagements et à la SEM Régionale (Solutions&Co) de rentrer au capital de la SCI Renaissance, afin d'accompagner le développement de la société MPO,

Que cette prise de participation sera formalisée par une prochaine délibération du conseil d'administration de la SEM LMA,

Que pour être effective, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, cette prise de participation directe de la SEM LMA dans le capital d'une autre société doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et des groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration,

Considérant le projet de pacte d'associés de la SCI Renaissance,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La prise de participation de la SEM Laval Mayenne Aménagements au capital de la SCI Renaissance, pour un montant de 140 000 €, ainsi que la mise en place d'une convention d'apport en compte-courant d'associé d'un montant de 210 000 €, est approuvée.

Article 2 :

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la ville de Laval sont autorisés à approuver les délibérations proposées sur ce sujet au sein du conseil d'administration de la SEM Laval Mayenne Aménagements.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, Antoine Caplan, Bruno Bertier, Georges Poirier, Geoffrey Begon, Patrice Morin, Vincent D'Agostino et Samia Sultani, en tant qu'administrateurs de la SEM LMA, se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault